

L'éducation

Déclaration de politique

© World Physiotherapy 2023
www.world.physio



Ci Citation recommandée: World Physiotherapy. Policy statement: Education. London, UK: World Physiotherapy; 2023. Available from: <https://world.physio/policy/ps-education>

L'éducation

L'éducation est le processus par lequel l'apprentissage a lieu et l'étudiant est transformé et/ou modifie sa pratique en conséquence. L'objectif de la formation des kinésithérapeutes est de faciliter le développement intellectuel, professionnel et personnel continu des étudiants et des kinésithérapeutes qualifiés. Les kinésithérapeutes appliquent leur apprentissage en permanence et l'utilisent pour développer et améliorer leur pratique professionnelle par le biais d'un processus de réflexion, au fur et à mesure qu'ils passent du statut d'étudiant à celui de novice et de praticien expérimenté/expert. L'apprentissage peut être facilité de différentes manières, notamment par l'enseignement formel, l'apprentissage autodirigé, l'apprentissage basé sur la pratique, l'apprentissage basé sur la technologie, l'apprentissage collaboratif et l'apprentissage à partir de l'expérience et par l'expérience.

La formation des kinésithérapeutes est un continuum d'apprentissage qui commence avec le programme de formation initiale des kinésithérapeutes qui permet d'accéder à la profession, et qui se poursuit tout au long de la vie professionnelle. L'apprentissage continu est nécessaire pour maintenir les compétences dans un environnement de services de santé et de services sociaux en constante évolution. Cet apprentissage tout au long de la vie est essentiel pour atteindre et promouvoir l'excellence dans la prestation de services de kinésithérapie et pour progresser tout au long de la carrière. Il peut s'agir d'une pratique avancée, d'une extension du champ professionnel, d'une spécialisation et de l'application de métacompétences professionnelles transférables - telles que l'enseignement, la recherche, la gestion, le leadership et la défense des intérêts.

World Physiotherapy reconnaît, comprend et apprécie le fait que la formation des kinésithérapeutes se déroule dans des environnements sociaux, économiques et politiques différents dans le monde entier. L'exercice de la profession de kinésithérapeute est complexe et se déroule dans un environnement en constante évolution. La base de données probantes de la profession, qui informe sa pratique, est également en constante évolution. (1)

Par conséquent, la formation initiale et continue des kinésithérapeutes doit leur permettre d'acquérir les compétences et les qualités nécessaires pour travailler dans un tel environnement. Cela leur permettra d'exercer dans le cadre du champ d'action complet des kinésithérapeutes tel qu'il est défini et/ou légiféré dans le pays dans lequel la formation est dispensée. La formation doit donc également répondre à la demande de mobilité nationale et internationale en présentant aux étudiants et aux kinésithérapeutes le défi de répondre à une gamme variée d'exigences en matière d'autorisation d'exercer. (2)

L'étudiant de niveau pré-intégration doit achever avec succès un programme d'enseignement universitaire, reconnu comme étant d'un niveau académique d'au moins une licence, avec la kinésithérapie dans son titre. Ce programme doit comprendre à la fois de la théorie et de la pratique professionnelle dans un éventail d'environnements dans lesquels les kinésithérapeutes travaillent. Il s'agit du niveau académique requis pour garantir le développement des compétences intellectuelles nécessaires à la reconnaissance des problèmes, à l'analyse, à la synthèse et à l'évaluation, ainsi qu'à l'application de la théorie à la pratique, qui sont à la base du processus de kinésithérapie. Le programme d'études doit permettre au diplômé d'exercer en tant que professionnel autonome de la kinésithérapie. Il est attendu qu'à l'issue du programme, le diplômé soit en mesure de démontrer les connaissances, les compétences, les attitudes et les attributs requis pour être un kinésithérapeute compétent qui exerce de manière indépendante, sûre et éthique. (3, 4)

World Physiotherapy encourage et soutient les organisations membres, avec d'autres parties prenantes, à plaider pour que le gouvernement reconnaisse l'importance de la formation des kinésithérapeutes au niveau débutant, et qu'il lui apporte un soutien et un financement suffisants :

- Mettre en œuvre des normes éducatives appropriées au niveau d'entrée, qui exigent la mise en œuvre d'un programme d'études axé sur les principes suivants. Le programme d'études :

-
- se fonde sur une analyse des besoins sanitaires et sociaux du pays dans lequel il est dispensé et reflète les orientations pertinentes de l'Organisation mondiale de la santé.
 - se concentre sur l'obtention de résultats d'apprentissage.
 - est fondée sur des données probantes/informées.
 - permet au diplômé d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et les attributs requis.
 - met l'accent sur la responsabilité de se gérer soi-même en préservant sa santé et son bien-être afin d'être apte à exercer.
 - permet au diplômé de mener à bien de manière autonome le processus de kinésithérapie : anamnèse, examen et évaluation, analyse, diagnostic, prise de décision clinique, pronostic et planification du traitement/des soins, interventions, promotion de la santé et du bien-être, prévention des maladies et des handicaps, révision et modification des interventions, mesure et évaluation des résultats et utilisation des nouvelles technologies.
 - met l'accent sur une approche de la réadaptation fonctionnelle active et centrée sur la personne, en utilisant la classification internationale du fonctionnement le cas échéant.
 - permet au diplômé d'exercer en tant que consommateur analytique compétent de données probantes et en tant que praticien éclairé par des données probantes, avec la possibilité de développer davantage ses compétences en matière de recherche.
 - permet au diplômé d'exercer à travers le spectre de l'âge dans une variété de contextes de prestation de services de santé qui incluent (sans s'y limiter) les hôpitaux, les cliniques, les services de santé industriels, professionnels et primaires, les contextes privés et publics, l'éducation, les services communautaires (urbains et ruraux), les loisirs et le sport.
 - prépare le diplômé à travailler de manière éthique et inclusive avec tous les peuples en développant et en renforçant les compétences éthiques et culturelles et en embrassant la diversité. (5, 6)
 - comprend des modèles de services alternatifs afin de préparer le diplômé à travailler au niveau international.
 - prépare le diplômé à contribuer à la prestation de services/au développement, à la gestion, au leadership et aux initiatives d'amélioration de la qualité .
 - comprend l'apprentissage et l'expérience pratique dans l'environnement clinique sous la direction et la supervision directes de kinésithérapeutes expérimentés. L'enseignement clinique doit progresser en complexité et en niveau de responsabilité tout au long du programme. Une partie de la supervision peut être déléguée à d'autres membres de l'équipe inter/multi-professionnelle.
 - inclut l'enseignement interprofessionnel et les modèles de pratique en collaboration.
 - donne au diplômé les moyens d'exploiter pleinement les possibilités offertes par la technologie.
 - est dispensé par des kinésithérapeutes et d'autres membres de la faculté, qui sont capables de transférer des connaissances, des compétences et des attributs relatifs au processus de kinésithérapie et à l'approche de la réadaptation fonctionnelle , y compris l'analyse critique des théories et des méthodes de kinésithérapie et l'utilisation critique de la recherche.
 - est dispensé par une équipe de professeurs et de cliniciens qui peuvent, entre eux, enseigner et évaluer l'ensemble des matières requises.
 - fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation internes et externes en ce qui concerne la qualité de l'enseignement, l'expérience des étudiants et les résultats obtenus par ces derniers.

-
- est dispensé dans un contexte institutionnel et éducatif qui en optimise l'efficacité.
 - Développer des normes et des processus d'accréditation/reconnaissance qui évaluent et valident de manière indépendante le programme de formation initiale afin de s'assurer qu'il est d'un niveau permettant aux diplômés de bénéficier d'une reconnaissance statutaire et professionnelle totale pour exercer. Ces normes et processus doivent compléter les exigences légales en matière de réglementation professionnelle.
 - Plaider en faveur de la reconnaissance de l'importance des activités de développement professionnel continu, ainsi que d'un soutien et d'un financement suffisants pour ces activités :
 - Garantir des possibilités d'apprentissage professionnel tout au long de la vie qui permettront au kinésithérapeute de passer du statut de novice à celui d'expert ou de professionnel expérimenté, de s'adapter à la complexité et au changement, d'être un praticien réfléchi et de progresser tout au long de sa carrière.
 - Explorer et promouvoir les moyens par lesquels le kinésithérapeute peut enregistrer son apprentissage et son impact sur la pratique. Les outils (par exemple, les portfolios, les journaux, les comptes rendus de réflexion, les journaux, les applications, etc.) devraient être cliniquement applicables et rentables, et tirer parti des opportunités et des innovations technologiques.
 - Promouvoir l'utilisation d'approches éducatives pour aider le kinésithérapeute à communiquer, superviser, éduquer et transférer des compétences et des connaissances à d'autres de manière efficace.
-

Glossary (<https://world.physio/resources/glossary>)

Academic standard

Accreditation

Advanced practice

Assessment

Bachelor's degree

Collaborative learning

Competence

Continued competence

Continuing professional development (CPD)

Diagnosis

Evidence-based practice (EBP)

Faculty

Learning

Practice settings

Reflective practice

Regulation of the profession

Scope of practice

Specialisation

Standards of practice

Approval, review and related policy information	
Date adopted:	Originally adopted at the 13th General Meeting of WCPT June 1995 Revised and re-approved at the 15th General Meeting of WCPT June 2003 Revised 2007 to incorporate the Position Statement: Education for entry-level physical therapists (1995) and adopted at the 16th General Meeting of WCPT, June 2007 Revised and re-approved at the 17th General Meeting of WCPT June 2011 Revised and re-approved at the 18th General Meeting of WCPT May 2015 Revised and re-approved at the 19th General Meeting of WCPT May 2019 Revised and re-approved at the 20th General Meeting of WCPT May 2023
Date for review:	2027
Related World Physiotherapy policies:	World Physiotherapy policy statements: <ul style="list-style-type: none">• Description of physiotherapy• Regulation of the physiotherapy profession World Physiotherapy guidelines: <ul style="list-style-type: none">• Guideline for the development of a system of legislation/regulation/recognition of physiotherapists World Physiotherapy: Physiotherapist education framework World Physiotherapy: Guidance for developing a curriculum for physiotherapist entry level education programme

References

1. World Physiotherapy. Policy statement: Evidence based practice. London, UK: World Physiotherapy; 2023 [6 November 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/ps-ebp>.
2. World Physiotherapy. Physiotherapist education framework. London, UK: World Physiotherapy; 2021 [3 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/what-we-do/education>.
3. World Physiotherapy. Policy statement: Ethical principles and responsibilities of physiotherapists and member organisations London, UK: World Physiotherapy; 2022 [24 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/policy-statement-ethical-responsibilities-and-principles>.
4. World Physiotherapy. Policy statement: Physiotherapist practice specialisation. London, UK: World Physiotherapy; 2023 [24 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/ps-specialisation>.
5. World Physiotherapy. Policy statement: Diversity and inclusion. London, UK: World Physiotherapy; 2019 [6 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/ps-diversity>.
6. Physiotherapy Board of Australia, Physiotherapy Board of New Zealand. Physiotherapy Practice thresholds in Australia and Aotearoa New Zealand.: Physiotherapy Board of New Zealand; 2023 [28 Nov 2023]. Available from: <https://www.physioboard.org.nz/standards/physiotherapy-thresholds>.

© World Physiotherapy 2023